



DÉPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022  
Reçu en préfecture le 08/12/2022  
Publié le 08/12/2022  
ID : 031-213101629-20221206-D2022044-DE

Séance du 6 décembre 2022

Date de la convocation : 30 novembre 2022

**Délibération n° 2022-44**

Membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux et le 6 décembre à 19 heures 30, Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PIN-BELLOC et SENAC et MM. CORNILLOU, CROUZIL et OTAL.

Absents excusés : MM. BOUTEILLER, FRILLAY, GONINDARD et JOCTEUR-MONROZIER

M. BOUTEILLER a donné pouvoir à M. CROUZIL

Mme SENAC a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire**

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal la demande de la directrice de l'école portant sur la prise en charge du transport scolaire pour les sorties au Quai des Savoirs à Toulouse des 8 et 10 novembre 2022.

Le coût total du transport est de 300 €.

Le budget transport de la mairie ayant déjà été dépassé, il est proposé de participer à hauteur de 50 % du montant total, soit 150 €, pour aider la coopérative scolaire à financer ces sorties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- d'allouer à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle de 150 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Bernard CROUZIL